



Délibération n°2024-57

Date de la convocation : 11 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Approbation de l'Etat prévisionnel des recettes et dépenses EHPAD 2024

Le 17 septembre 2024 à 10h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Étaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie FIALIP, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Marie-Hélène SAGET, Jean-Michel DULUCQ

Étaient excusés : Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Jean-Marc LESCOUTE, Roland TOUYA

Était Absente : Lucie LOUBERE

Pouvoirs : Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2024-14 du 9 avril 2024 portant approbation de l'Etat Prévisionnel des recettes et des dépenses

Considérant la nécessité de voter un nouvel EPRD

Monsieur le Vice-Président expose les éléments du rapport de l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 :

CONSIDERANT le rapport de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024 joint en annexe, les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver l'EPRD 2024

Intitulés	EPRD 2024 V2			
	TOTAL	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1	508 867,17 €	405 474,72 €	58 330,63 €	45 061,82 €
Groupe 2	3 557 396,51 €	1 291 902,92 €	777 965,22 €	1 487 528,37 €
Groupe 3	452 741,55 €	331 678,92 €	35 255,47 €	85 807,16 €
TOTAL DEPENSES	4 519 005,23 €	2 029 056,56 €	871 551,32 €	1 618 397,35 €
Groupe 1 -	3 898 691,29 €	1 697 745,20 €	633 929,09 €	1 567 017,00 €
Groupe 2	287 166,07 €	176 740,95 €	80 024,18 €	30 400,94 €
Groupe 3	136 040,02 €	95 684,34 €	40 355,68 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	4 321 897,38 €	1 970 170,49 €	754 308,95 €	1 597 417,94 €
RESULTAT	-197 107,85 €	-58 886,07 €	-117 242,37 €	-20 979,42 €



Globalement les réalisations de l'EHPAD en 2024 aboutissent à un déficit de 197 107,85 € et se décompose comme suit :

- Section hébergement : - 58 886,07 €
- Section dépendance : - 117 242,37 €
- Section soins : - 20 979,42 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2024 de l'EHPAD La Chaumière Fleurie – POUILLON constitué de l'ensemble de ses annexes 1-5-6
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,

Serge ASSERRE

